



CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 20 AVRIL 2026



Déroulé de la séance

- **Accueil et ouverture de la séance**
- **Quorum**
- **Annnonce des pouvoirs**
- **Désignation des deux secrétaires de séance**
- **Mise aux voix du procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2026**
- **Point d'information**
- **Examen des projets de délibérations inscrits à l'ordre du jour**
- **Question écrite Gières Avenir – Le renouveau citoyen**

Propos introductif du Maire

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Avant de rentrer dans le vif du sujet et d'en venir à notre ordre du jour, il me semblait important de rappeler que cette seconde assemblée poursuit en quelque sorte l'installation du conseil municipal démarrée le 27 mars dernier.

En effet, la plupart des délibérations qui seront mises aux voix portent d'une part sur la désignation de représentants de la commune dans les organismes extérieurs auxquels elle est appelée à participer et d'autre part sur la constitution de commissions internes que nous sommes tenus par la loi de mettre en place : par exemple celle traitant des appels d'offres ou encore celle s'occupant des impôts directs locaux et bien sûr le Centre communal d'action sociale.

Je veux dire à l'opposition municipale qu'elle pourra, si elle le souhaite, être représentée dans ces trois dernières instances et qu'un siège lui sera également réservé dans toutes les commissions facultatives que nous déciderions de créer à l'avenir sur des matières comme les finances, la tranquillité publique ou l'aménagement de l'espace.

Au cours des prochaines semaines, les représentants du groupe Gières-avenir, le renouveau citoyen seront également associés à l'élaboration du nouveau règlement du conseil municipal qui devra être adopté lors du conseil municipal de la rentrée 2026/2027.

Précisons enfin que, les désignations auxquelles il sera procédé aujourd'hui entretiennent, la plupart du temps, un lien avec la délégation dont chacun des élus de la majorité est investi. Aussi me semblait-il important de conclure ce propos introductif par une présentation de ces différentes délégations au moyen de quelques diapositives.



Délégations aux adjoints et conseillers municipaux



Justine De Loubens

1^{ère} adjointe

déléguée à la nature en ville,
à l'aménagement
et aux mobilités

Délégations aux adjoints et conseillers municipaux



Jean Pavan

2^{ème} adjoint

délégué à la prévention,
à la tranquillité publique
et à la vie des quartiers

Délégations aux adjoints et conseillers municipaux



Pascale Coninx

3^{ème} adjointe
déléguée à la culture

Délégations aux adjoints et conseillers municipaux



Michel Maron

4^{ème} adjoint

délégué aux solidarités
et à l'habitat

INFORMATION

Délégations aux adjoints et conseillers municipaux



Marie Roussel

5^{ème} adjointe

déléguée à l'éducation
et à l'enfance

Délégations aux adjoints et conseillers municipaux



Richard Gaillard

6^{ème} adjoint

délégué à la prospective
urbaine et au cadre de vie

Délégations aux adjoints et conseillers municipaux



Dominique Faurie

7^{ème} adjointe

déléguée à la participation
citoyenne et à l'événementiel

Délégations aux adjoints et conseillers municipaux



Jacques Fabbro

8^{ème} adjoint

délégué au sport

INFORMATION

Délégations aux adjoints et conseillers municipaux



Catherine Quénel

Conseillère municipale
déléguée aux personnes âgées

Délégations aux adjoints et conseillers municipaux



Vincent Mercier

Conseiller municipal
délégué aux finances,
aux ressources humaines
et aux moyens généraux

Délégations aux adjoints et conseillers municipaux



Isabelle Perez

Conseillère municipale
déléguée à la santé
et au handicap

Délégations aux adjoints et conseillers municipaux



Bertrand Chion

Conseiller municipal
délégué à la petite enfance

Délégations aux adjoints et conseillers municipaux



INFORMATION



Mathilde Radiguet

Conseillère municipale
déléguée aux outils
de participation citoyenne

Délégations aux adjoints et conseillers municipaux



Alexandre Santerne

Conseiller municipal
délégué à la communication

Délégations aux adjoints et conseillers municipaux



Annie Spada

Conseillère municipale
déléguée au commerce

Délégations aux adjoints et conseillers municipaux



Michaël Palmieri

Conseiller municipal
délégué au parcours citoyen
et à la jeunesse

INFORMATION

Délégations aux adjoints et conseillers municipaux



Annick Bellanger

Conseillère municipale
déléguée aux jumelages
et aux relations internationales

Délégations aux adjoints et conseillers municipaux



Baptiste Aubertel

Conseiller municipal
délégué à la sobriété
eau et énergie

Délégations aux adjoints et conseillers municipaux



Céline Borsa

Conseillère municipale
déléguée au bénévolat
et au lien avec les associations

Délégations aux adjoints et conseillers municipaux



Dominique Golanski

Conseiller municipal
délégué à la rénovation
énergétique

Délégations aux adjoints et conseillers municipaux



Sandrine Delivry

Conseillère municipale
déléguée aux activités
et loisirs de plein air

DEL030-26

Détermination du nombre d'administrateurs du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS)

Nombre d'administrateurs du CCAS proposé : 16

Composition :

- le Maire, président de droit du conseil d'administration du CCAS
- 8 membres élus au sein du conseil municipal
- 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

**Rapporteur : Michel Maron, 4^{ème} adjoint
délégué aux solidarités et à l'habitat**



**ADMINISTRATION
GÉNÉRALE**



Unanimité



DEL031-26

Élection des membres du conseil municipal au conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS)

L'élection se déroule au scrutin secret,
parmi les listes de candidats présentées
par les conseillers municipaux.

Sont élus :

Gières aujourd'hui et demain

Michel MARON

Isabelle PEREZ

Annie SPADA

Catherine QUÉNEL

Bertrand CHION

Annick BELLANGER

Gières Avenir Le renouveau citoyen

Nathalie CHALON

Sylvain STAMBOULIAN



Rapporteur : Michel Maron, 4^{ème} adjoint
délégué aux solidarités et à l'habitat

DEL032-26

Règles de dépôt des listes dans le cadre de l'élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

Composition de la CAO : 5 titulaires et 5 suppléants (Maire, Président de droit)

Conditions de dépôt et de présentation des listes :

- dépôt au plus tard avant le vote
- listes incomplètes possibles



Rapporteur : Vincent Mercier, conseiller municipal
délégué aux finances, aux ressources humaines et aux moyens généraux



ADMINISTRATION
GÉNÉRALE



Unanimité



DEL033-26

Élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

L'élection se déroule au scrutin secret,
parmi les listes de candidats présentées
par les conseillers municipaux.

Sont élus :

Gières aujourd'hui et demain

Titulaires :	Vincent MERCIER	Richard GAILLARD	Michel MARON	Justine DE LOUBENS
Suppléants :	Alexandre SANTERNE	Baptiste AUBERTEL	Mathilde RADIGUET	Pascale CONINX

Gières Avenir Le nouveau citoyen

Sonia M RAD
Michel DE BARROS



Rapporteur : Vincent Mercier, conseiller municipal
délégué aux finances, aux ressources humaines et aux moyens généraux



DEL034-26

Composition de la commission communale des impôts directs (CCID)

Composition :

- le Maire ou l'adjoint délégué qui en assure la présidence
- 8 commissaires titulaires
- 8 commissaires suppléants

➔ **Désignation par le Directeur des services fiscaux** sur la base d'une liste de contribuables en nombre double établie par le conseil municipal : **32 noms** (16 titulaires et 16 suppléants).



Rapporteur : Vincent Mercier, conseiller municipal
délégué aux finances, aux ressources humaines et aux moyens généraux



ADMINISTRATION
GÉNÉRALE



Unanimité

Composition de la commission communale des impôts directs (CCID)



ADMINISTRATION
GÉNÉRALE

Membres titulaires		Membres suppléants	
1	Baptiste AUBERTEL	17	Michel BALME
2	Christelle BRETON	18	Thierry BARRAL
3	Françoise CHATEL	19	Paul BERTHOLLET
4	Michel DE BARROS	20	Simone BRANON-MAILLET
5	Alberte BONNIN-DESSARTS	21	Daniel BRISSAUD
6	Clément DE LOUBENS	22	Sylvie CUSSIGH
7	Annick FREBY	23	Christine EGEA
8	Stéphane GAMET	24	Guy HERMITTE
9	Mickaël ISTRIA	25	Michel ISSINDOU
10	Meg-Anne JANSER	26	Céline LASTELLA
11	Sonia M RAD	27	Jacques LE CLOAREC
12	Vincent MERCIER	28	Joseph MALDERA
13	Philippe MOUNIER	29	Yolande PHILIBERT
14	Didier PERNIN	30	Armand PORTAZ
15	Christine PICCA	31	Daniel QUENARD
16	Christine TISON	32	Claude SERGENT

DEL035-26

Délégation du conseil municipal au Maire

- **Fondement juridique** : article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)
- **Objectif** : efficacité et fluidité du fonctionnement de la collectivité
- **Durée** : mandat
- **Contrôle par le Conseil municipal** : le maire doit lui rendre compte des décisions qu'il prend
- **Domaines concernés par les 31 points du CGCT** :
 - finances / marchés publics
 - urbanisme / environnement
 - gestion du domaine public et privé de la commune
 - gestion administrative

Rapporteur : Vincent Mercier, conseiller municipal délégué aux finances, aux ressources humaines et aux moyens généraux



ADMINISTRATION
GÉNÉRALE



Pour : 22
Contre : 7

DEL035-26

Délégation du conseil municipal au Maire

Finances / marchés publics :

- Emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts
- Réalisation des lignes de trésorerie sur la base d'1 000 000 € maximum
- Préparation, passation, exécution des marchés et des accords-cadres :
 - de fournitures et services d'un montant inférieur à 216 000 € HT
 - de travaux d'un montant inférieur à 500 000 € HT
- Tarification des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire et autres droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal
- Régies comptables
- Dons et legs
- Demandes de subventions
- Admission en non-valeur des titres de recettes
- Autorisation des mandats spéciaux
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €



ADMINISTRATION
GÉNÉRALE



Pour : 22
Contre : 7

Délégation du conseil municipal au Maire

Urbanisme / environnement :

- Exercice des droits de préemption définis aux articles L.211-2, L.211-3 et L.214-1 du Code de l'urbanisme dans la limite d'un montant égal, inférieur ou supérieur à 15 % de l'évaluation du Domaine
- Exercice des droits de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du Code de l'urbanisme dans la limite d'un montant égal, inférieur ou supérieur à 15 % de l'évaluation du Domaine
- Droit d'expropriation pour cause d'utilité publique
- Fixation, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, du montant des offres de la commune à notifier aux expropriés
- Avis sur les opérations menées par un établissement public foncier local
- Convention pour une zone d'aménagement concerté
- Demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux
- Fixation des reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- Droit relatif à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation
- Participation du public par voie électronique (Code de l'environnement)
- Réalisation de diagnostics d'archéologie



DEL035-26

Délégation du conseil municipal au Maire



Gestion du domaine public et privé de la commune :

- Affectation des propriétés communales
- Louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- Délivrance et reprise des concessions
- Création de classes dans les établissements d'enseignement

Gestion administrative :

- Contrats d'assurance
- Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- Actions en justice
- Règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux
- Renouvellement de l'adhésion aux associations

ADMINISTRATION
GÉNÉRALE



Pour : 22
Contre : 7

DEL036-26

Indemnités de fonction des adjoints et conseillers municipaux

- **Fondement juridique** : article L. 2123-23 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT)
- **Objet** : compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice d'une charge publique
- **Modalités de calcul de l'enveloppe indemnitaire maximale** :
indemnité maximale du Maire (58,30 %*) + indemnité maximale de 8 adjoints au Maire (23,32 %*)
- **Modalités de répartition de l'enveloppe indemnitaire maximale** :
 - fixation de l'indemnité du Maire à taux maximum de droit (loi de 2015)
 - fixation du taux des indemnités des adjoints et des conseillers municipaux dans la limite de l'enveloppe maximale

◦ *de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique

Rapporteur : Mickaël Guiheneuf, Maire



ADMINISTRATION
GÉNÉRALE



Pour : 22
Contre : 7



Indemnités de fonction des adjoints et conseillers municipaux

FONCTIONS	TAUX
Maire	58,30 %
Délégations élargies	16 %
Délégations intermédiaires	7 %
Délégations ciblées	1,82 %

DEL037-26

Frais de représentation du Maire

- **Fondement juridique** : article L2123-19 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)
- **Objet** : couvrir les dépenses supportées dans l'exercice des fonctions et dans l'intérêt des affaires de la commune
- **Contrôle** :
 - dépenses systématiquement accompagnées d'un justificatif
 - contrôle de la trésorerie
 - bilan annuel effectué chaque année en Commission finances
- **Remboursement des frais** : sur présentation de pièces justifiant les dépenses réalisées
- **Montant maximum des remboursements proposé** : 3 000 € / an



Rapporteur : Vincent Mercier, conseiller municipal délégué aux finances, aux ressources humaines et aux moyens généraux



ADMINISTRATION
GÉNÉRALE



Unanimité



DEL038-26

Frais de représentation de la directrice générale des services

- **Fondement juridique** : article L. 721-3 du Code général de la fonction publique
- **Objet** : couvrir les dépenses supportées dans l'exercice des fonctions et dans l'intérêt des affaires de la commune
- **Contrôle** :
 - dépenses systématiquement accompagnées d'un justificatif
 - contrôle de la trésorerie
 - bilan annuel effectué chaque année en Commission finances
- **Remboursement des frais** : sur présentation de pièces justifiant les dépenses réalisées
- **Montant maximum des remboursements proposé** : 1 500 € / an



Rapporteur : Vincent Mercier, conseiller municipal
délégué aux finances, aux ressources humaines et aux moyens généraux



DEL039-26

**Désignation d'un représentant de la commune
au sein de la SPL pour l'Agence Locale de l'Énergie
et du Climat (ALEC) de la grande région grenobloise**

1 représentant

Dominique GOLANSKI est élu



Rapporteur : Mickaël Guiheneuf, Maire



**ADMINISTRATION
GÉNÉRALE**



Unanimité

DEL040-26

**Désignation d'un représentant de la commune
au sein de la SPL pour l'efficacité énergétique OSER**

1 représentant

Richard GAILLARD est élu



Rapporteur : Mickaël Guiheneuf, Maire



**ADMINISTRATION
GÉNÉRALE**



Unanimité

DEL041-26

**Désignation d'un représentant de la commune
au sein de la SPL pour la Société d'Aménagement
Grenoble Sud (SAGES)**

1 représentant

Richard GAILLARD est élu



Rapporteur : Mickaël Guiheneuf, Maire



**ADMINISTRATION
GÉNÉRALE**



Unanimité

DEL042-26

**Désignation d'un représentant de la commune
au sein de l'Agence d'urbanisme
de la région grenobloise (AURG)**

1 représentant

Richard GAILLARD est élu



Rapporteur : Mickaël Guiheneuf, Maire



**ADMINISTRATION
GÉNÉRALE**



Unanimité

DEL043-26

**Désignation d'un représentant de la commune
au sein de la Société coopérative d'intérêt
collectif (SCIC) « Alpes Autopartage »**

1 représentant

Michaël PALMIERI est élu



Rapporteur : Mickaël Guiheneuf, Maire



**ADMINISTRATION
GÉNÉRALE**



Unanimité

DEL044-26

Désignation d'un représentant de la commune au sein de la Mission locale Sud Isère (MLSI)

1 représentant

Marie ROUSSEL est élu



Rapporteur : Mickaël Guiheneuf, Maire



**ADMINISTRATION
GÉNÉRALE**



Unanimité

DEL045-26

**Désignation d'un représentant de la commune
au sein de la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise
et de la Maison de l'Information et de la Formation
pour l'Emploi (MEE - MIFE)**

1 titulaire + 1 suppléant

**Michel MARON est élu titulaire
Marie ROUSSEL est élue suppléante**



Rapporteur : Mickaël Guiheneuf, Maire



**ADMINISTRATION
GÉNÉRALE**



Unanimité

DEL046-26



Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration du Collège Le Chamandier

**ADMINISTRATION
GÉNÉRALE**

1 titulaire + 1 suppléant

**Michaël PALMIERI est élu titulaire
Alexandre SANTERNE est élu suppléant**



Rapporteur : Mickaël Guiheneuf, Maire



Unanimité

DEL047-26

**Désignation d'un représentant au sein de l'organe
délibérant de l'établissement
scolaire Don Bosco**

1 représentant

Marie ROUSSEL est élue



Rapporteur : Mickaël Guiheneuf, Maire



**ADMINISTRATION
GÉNÉRALE**



Unanimité

DEL048-26

Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense

1 représentant

Jean PAVAN est élu



Rapporteur : Mickaël Guiheneuf, Maire



**ADMINISTRATION
GÉNÉRALE**



Unanimité

DEL049-26

**Désignation des représentants de la commune
à l'Association des maires et adjoints de l'Isère
pour la commission « sécurité routière »**

1 titulaire + 1 suppléant

**Jean PAVAN est élu titulaire
Justine DE LOUBENS est élue suppléante**



Rapporteur : Mickaël Guiheneuf, Maire



**ADMINISTRATION
GÉNÉRALE**



Unanimité

DEL050-26

Désignation des conseillers municipaux délégués aux « communes forestières »

1 titulaire + 1 suppléant

**Mathilde RADIGUET est élue titulaire
Justine DE LOUBENS est élue suppléante**



Rapporteur : Mickaël Guiheneuf, Maire



**ADMINISTRATION
GÉNÉRALE**



Unanimité

Ouverture des crédits affectés au cabinet

- **Fondement juridique** : articles L.333-1 et suivants du Code général de la fonction publique (CGFP)
- **Nombre de collaborateurs maximum** : 1
- **Modalités de recrutement** : contrat limité à la durée du mandat du Maire et rémunération plafonnée par la réglementation
- **Missions principales** :
 - faire comprendre et valoriser l'action municipale, notamment auprès des administrés
 - assister ou suppléer le maire et les élus dans le dialogue avec les partenaires extérieurs
 - interlocuteur privilégié de tous les élus, y compris de l'opposition
 - favoriser la cohésion et assurer la coordination du groupe d'élus majoritaire
- **Crédits proposés** : 85 000 € / an (charges salariales et patronales incluses)
Montant identique à la dernière enveloppe votée par délibération du Conseil municipal



Rapporteur : Mickaël Guiheneuf, Maire



DEL052-26

Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

- **Fondement juridique** : décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires
- **Date d'instauration à Gières** : 16 décembre 2002
- **Objectifs de la délibération** : prise en compte des évolutions réglementaires
- **Conditions d'octroi des IHTS** :
 - heures effectuées sur demande de la collectivité (événements particuliers, astreintes ...)
 - agents de catégorie B et C uniquement (fonctionnaires et contractuels)
 - calcul du taux horaire régi par la réglementation



Rapporteur : Vincent Mercier, conseiller municipal
délégué aux finances, aux ressources humaines et aux moyens généraux



PERSONNEL



Unanimité

DEL053-26

**Constitution d'un groupement de commandes
entre la Ville de Gières et le CCAS de Gières
pour la passation d'un marché unique
de fournitures de produits d'entretien, d'hygiène
et accessoires de nettoyage**

Objectifs recherchés :

- mutualisation des fournitures entre la ville et le CCAS
- optimisation de l'efficacité économique des achats

Rapporteur : Vincent Mercier, conseiller municipal
délégué aux finances, aux ressources humaines et aux moyens généraux



FINANCES



Unanimité

DEL054-26

**Désignation d'un membre du conseil municipal
appelé à signer les autorisations d'urbanisme
en cas d'intéressement du Maire**

Membre du Conseil municipal proposé :

Richard Gaillard

adjoint délégué à la prospective urbaine et au cadre de vie



Rapporteur : Mickaël Guiheneuf, Maire



URBANISME



Unanimité

Gières, le vendredi 17 avril 2026



QUESTIONS

Monsieur Le Maire,

Nous autres conseillers de l'opposition (Gières avenir - le renouveau citoyen) avons été alertés ces 15 derniers jours par les habitants de Gières concernant de nombreuses incivilités (casse d'abris bus entre autres) et dégradations dont des véhicules incendiés sur la commune de Gières. Nous relevons aussi des vols et bagarres à la rue des routoirs, etc...

1. Quelles seront les solutions que vous allez mettre en œuvre au plus vite pour répondre à ces incivilités et délits et à la dégradation de la tranquillité publique ?.
2. En plus de ce premier point nous formulons un vœu : nous souhaitons la mise en place de 2 commissions de travail municipales : - une commission urbanisme, - une commission sécurité qui intégreront les conseillers de l'opposition dans un souci de pluralité et d'ouverture. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire l'expression de nos salutations distinguées.

Cordialement

Les élus Gières avenir - le renouveau citoyen



QUESTIONS

Mesdames et Messieurs les Conseillers du groupe « Gières avenir - le nouveau citoyen »,

J'ai bien pris connaissance ce matin de votre question relative aux actes de délinquance constatés sur notre commune ainsi que du vœu que vous avez formulé quant à la constitution de commissions municipales.

Avant de vous répondre sur le fond, je précise que la révision du règlement intérieur du conseil municipal évoquée en introduction permettra de préciser selon quelles formes, par quelle voies et dans quels délais de telles interpellations doivent être transmises à l'exécutif municipal afin de pouvoir donner lieu à traitement et réponse.

Je me contenterai pour le moment de préciser que sur le fondement du règlement actuel, hérité du mandat précédent, la réponse orale que je vais à présent vous adresser n'est pas suivie de débat.

Vous nous avez donc interpellé sur les faits de délinquance observés ces derniers jours à savoir cinq dégradations d'abribus, une rixe entre jeunes adolescents, deux incendies de véhicules et un vol de deux roues rue des Routoirs.

La sécurité et la tranquillité de nos concitoyens sont des priorités absolues pour la municipalité et nous suivons ces dossiers avec la plus grande vigilance en lien étroit avec l'ensemble des acteurs du territoire. Afin de vous en convaincre, je reviendrai sur nos actions des dernières semaines dans 3 domaines distincts.

En premier, au titre de l'action partenariale avec la police nationale et du renforcement de la présence de ses équipages sur le terrain, nous avons sollicité un rendez-vous avec le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale (DIPN), Monsieur Jérôme Chappa, que nous rencontrerons début de semaine prochaine. Cette première entrevue sera l'occasion de faire un point de situation exhaustif et d'obtenir une augmentation des patrouilles nocturnes pour prévenir de nouveaux délits. De la même manière, une audience sera prochainement demandée au procureur de la République pour faire le point sur quelques sujets qui le concernent au niveau de la ville de Gières.

Par ailleurs et comme vous le savez, le déploiement de caméras de vidéoprotection se poursuit à Gières de façon raisonnée. Six d'entre elles seront installées d'ici fin avril dans le quartier du Chamandier à des fins de dissuasion et, si nécessaire, d'identification d'auteurs d'actes de délinquance. Ces caméras cibleront particulièrement la rue des Treilles, identifiée comme un point de passage critique. Concernant les caméras déjà en service, sachez qu'au cours du mois dernier quatre demandes d'extraction d'images nous ont été adressées par les gendarmeries de Meylan et Domène ainsi que par la police nationale.

La tranquillité publique ne s'arrêtant pas au domaine public, nous travaillons également en étroite coopération avec les bailleurs sociaux. Ce partenariat permet entre autres, un partage d'informations en temps réel sur les occupations abusives de halls ou de parkings, une coordination sur les travaux de sécurisation des accès aux résidences ainsi qu'une gestion plus réactive des dépôts sauvages et des dégradations dans les espaces privés ouverts au public.

Enfin, parallèlement aux réponses sécuritaires, nous mettons l'accent sur la prévention au travers du recours à deux dispositifs.

Tout d'abord à la procédure de rappel à l'ordre, injonction verbale adressée par le maire à des Giérois ayant été repérés pour leurs agissements problématiques dans l'espace public ou dans les parties communes des immeubles privés. Cette mise en garde a récemment concerné deux collégiens du Chamandier s'étant rendus responsables de dégradations ainsi qu'une famille à l'origine de troubles de voisinages.

Ensuite les commissions de prévention réunissant l'ensemble des acteurs de la jeunesse (éducateurs, travailleurs sociaux, service jeunesse de la ville de Gières) et qui ambitionnent de remettre sur de bon rails des jeunes en proie à des difficultés sociales et familiales et s'étant fait remarquer par des comportements contraires aux règles de la vie en société. Depuis le début de l'année, huit dossiers individuels ont été portés devant cette commission.

Comme vous le constaterez, la municipalité, au travers de ces différentes actions, est pleinement mobilisée pour préserver la tranquillité publique dans les quartiers de la commune tout en agissant, aux côtés de la police nationale pour que la sécurité des Giéroises et des Giérois soit garantie.

Afin de continuer de vous tenir informés de nos initiatives dans ce domaine, nous proposerons aux élus du groupe "Gières-avenir", de prendre part à la commission extra-municipale "prévention et tranquillité publique" qui se réunira deux fois par an et dont la remise en place sera actée lors du conseil municipal de juin prochain, avec une première réunion à venir à l'automne.

Concernant la création d'autres commissions municipales ou extra-municipales en particulier dans le domaine de l'urbanisme la réflexion est en cours et nous reviendrons vers les élus d'opposition dès que des décisions auront été prises en la matière.

Je vous remercie

Le Maire